

treprises généreuses, appréciant hautement l'esprit de sacrifice, d'humilité, de modestie, d'observance de vos Règles que vous portez dans l'oeuvre si noble à laquelle la divine Providence vous a appelées. Dans la ferme conviction que dans ces mêmes vertus il y a pour vous le secret de votre force, l'assurance de votre sanctification personnelle, la promesse du meilleur avenir de votre Institut, Sa Sainteté demande paternellement pour vous toutes l'abondance des divines faveurs et vous envoie volontiers, à vous-même, ma Révérende Mère, et à toutes vos Filles, ainsi qu'aux différentes oeuvres auxquelles vous travaillez, la Bénédiction apostolique. Je profite volontiers de l'occasion qui m'est offerte de vous présenter, ma Révérende Mère, l'hommage de mes respectueux sentiments en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

L'histoire de ces dévouements est racontée par le R. P. Duchaussois dans son livre si bien intitulé: *Femmes Héroïques*. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'il vient d'être réédité sous une forme nouvelle, avec de nombreuses gravures.

✠ "JOURNÉE DES MISSIONS"

*Pour qu'une "Journée des Missions" soit fixée
à l'avant-dernier dimanche d'octobre.*

Le Conseil Supérieur général de la Propagation de la Foi a demandé au Saint-Père:

1. Qu'un dimanche, nommément l'avant-dernier d'octobre, soit fixé comme *Journée de prières et de propagande pour les Missions*, dans tout le monde catholique;

2. Qu'en ce dimanche à toutes les messes on ajoute comme collecte *imperata pro re gravi* l'oraison *Pro Propagatione Fidei*;

3. Qu'en ce dimanche la prédication traite des missions, avec mention spéciale de l'Oeuvre de la propagation de la Foi et invitation aux fidèles de s'y agréger (on n'a pas l'intention d'exclure absolument d'autres prédications);

4. Qu'une indulgence plénière, applicable aux défunts, soit accordée à tous ceux qui ce dimanche communieront et prieront pour la conversion des infidèles.

5. Il demande enfin qu'à l'occasion des fêtes et congrès pour les Missions on puisse célébrer la messe votive solennelle *Pro Propagatione Fidei*, même les doubles-majeurs et les dimanches mineurs.

ROMANA

Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa XI his votis et precibus sibi porrectis clementer indulgens, eadem postulata pro-